

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURACOMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 18 septembre 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

12 septembre 2025

et qu'elle a été faite le

12 septembre 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 34Absents suppléés : 0Absents excusés : 14

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_09_147

Objet :

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Sophie NIALON **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Plumont** : M. Christophe PERRET **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Gilbert TSCHAIINEProcurations de vote :

Mandants : M. François GRESET (EVANS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), M. Christophe PERRET (PLUMONT), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), M. Laurent CHENU (ETREPIGNEY), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Stéphane ECARNOT (THERVAY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2025 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Nomme Monsieur Gilbert TSCHaine comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 juillet 2025.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Alain CHAMPONNOIS
Affiché le :	Séance du Jeudi 10 juillet 2025	

Personnes excusées/absentes :

- Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN
- Ougney : M. Cédric IVANES
- Rans : M. Jean-Louis MORLIER
- Salans : M. Philippe SMAGGHE
- Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 10 juillet 2025 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 20h06.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Nomme Monsieur Alain CHAMPONNOIS comme secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 mai 2025.

Voté à l'unanimité

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Recomposition du Conseil Communautaire

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide le principe de répartir les sièges des conseillers communautaires par le droit commun comme détaillé ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. Convention de groupement de commandes entre la commune de Pagney et la Communauté de Communes Jura Nord pour la réalisation de schémas directeurs et de plans de zonages d'assainissement et d'eaux pluviales

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention constitutive de groupements de commandes entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Pagney ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise le Président à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;**
- **Autorise le Président à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;**
- **Autorise le Président à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.**

- **Autorise Monsieur le Président à encaisser les chèques et/ou les espèces à chaque grand passage des gens du voyage relatifs aux ordures ménagères.**

Voté à l'unanimité

3. RH

- a. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 7,06h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps de midi à l'ACM a Fraisans pour l'année scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Fraisans sur le temps périscolaire midi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 7,06h hebdomadaire ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- b. *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 7,06h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) sur le temps du soir à l'ACM à Dammartin Marpain pour l'année scolaire 2025-2026*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Dammartin sur le temps périscolaire soir dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 7,06h hebdomadaire ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 27,81h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 33,42h hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire pour l'année scolaire 2025-2026 (poste ATSEM à ACM Dammartin Marpain)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 33,42h ;**
- **Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 27,81h ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

Voté à l'unanimité

- d. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 20,34h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à raison de 18,80h suite à une erreur de calcul*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 27,18h hebdomadaire et suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 27,18h hebdomadaire ;**
- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 27,18h hebdomadaire ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 30,58h hebdomadaire et suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 30,58h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 30,58h hebdomadaire ;**
- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 30,58h hebdomadaire ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet et suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents maîtrises territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **Se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

4. ASSAINISSEMENT

- a. Acte notarié de constitution de servitudes en terrain privé relatif aux travaux d'assainissement sur les communes de Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'un acte notarié de constitution de servitudes en terrain privé entre la CCJN et les propriétaires ;**
- **Approuve les termes dudit acte ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les actes notariés de constitution de servitudes ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;**

- **Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à ce dossier sont inscrits au budget.**

Voté à l'unanimité

b. Validation du plan prévisionnel pluriannuel d'investissement (PPI) assainissement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le Plan Pluriannuel d'Investissement relatif à l'assainissement.

Voté à l'unanimité

5. DEVELOPPEMENT

a. Avis sur le projet de plan de mobilité simplifié (PDMS) du Territoire Loue Lison

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports, à l'unanimité, la CCJN émet un avis favorable sur ce projet arrêté dans un délai de trois mois.

Voté à l'unanimité

6. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

a. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des jeunes d'Etrepigny

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00 € à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigny ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à l'Amicale des Jeunes d'Etrepigny ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

b. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Etrep' en Scène

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'Association Etrep' en Scène ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à l'Association Etrep' en Scène ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

c. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association indépendante Lutte de Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'Association Indépendante Lutte de Fraisans ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à l'Association Indépendante Lutte de Fraisans ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

d. Adhésion au guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO) et autorisation du Président à recruter ponctuellement des intermittents du spectacle

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au Guichet unique pour le spectacle vivant dit « GUSO » ;**
- **Retient la Convention Collective Nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCN EAC) pour la détermination des rémunérations versées aux intermittents du spectacle recrutés par la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à accomplir les démarches d'adhésion et de déclaration au GUSO ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les contrats de travail de droit privé à durée déterminée avec les intermittents du spectacle ;**
- **Inscrit les crédits nécessaires au budget principal.**

Voté à l'unanimité

7. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

a. Convention de mise à disposition de la salle des jeunes à Dampierre entre la CCJN et la commune de Dampierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. Modification du règlement intérieur des ACM

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte et valide les modifications du règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ce règlement intérieur et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

c. Modification du règlement de fonctionnement – Multiaccueil à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte et valide les modifications du règlement de fonctionnement du Multiaccueil à Fraisans ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

d. Modification du règlement de fonctionnement – Microcrèche à Salans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte et valide les modifications du règlement de fonctionnement de la Microcrèche à Salans ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

e. Convention de mise à disposition de mobiliers entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes de Moisey, Pointre, Peintre et Frasnes les Meulières pour la continuité du fonctionnement de l'école à Montmirey-la-Ville à la rentrée scolaire 2025-2026

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de mobiliers ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**

- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. Délibération approuvant le don de matériels pédagogiques divers aux communes de Moissey, Pointre, Peintre et Frasnes les Meulières pour l'école à Montmirey-la-Ville*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir :

- **Autorise Monsieur le Président à procéder à la réforme du matériel pédagogique, listé en annexe ;**
- **Approuve le don de matériel pédagogique au profit des communes de MOISSEY, FRASNE-LES-MEULIERES, PEINTRE ET POINTRE pour l'école à Montmirey-la-Ville ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h06

Commune de THERVAY
Alain CHAMPONNOIS

 Champonnois

Le Président,
Gérôme FASSENET


Le Président
Gérôme FASSENET